

**Contact presse :**

Bureau de la Communication  
Interministérielle de l'Etat  
02.33.80.62.08  
[communication@orne.pref.gouv.fr](mailto:communication@orne.pref.gouv.fr)

Alençon le 1<sup>er</sup> juin 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Cartographie des cours d'eau dans le département de l'Orne

Le gouvernement a demandé la mise en place concertée d'une cartographie des cours d'eau dans chaque département afin de permettre aux riverains concernés (particuliers, exploitants agricoles, collectivités...) de distinguer facilement les cours d'eau des fossés, non soumis aux mêmes règles.

Un groupe de travail piloté par la direction départementale des territoires de l'Orne a été réuni en 2015 et a mené des travaux sur le terrain en collaboration avec l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) pour valider la méthodologie de mise en place de cet outil. Le choix d'une cartographie dynamique progressive a été retenu.

Une consultation restreinte a ensuite permis de recueillir et d'expertiser début 2016 plus de 200 retours d'information et ainsi de corriger certains tracés de cours d'eau importants.

Une première version de la cartographie des cours d'eau ornaïses est désormais publiée à l'attention du grand public sur le site internet des services de l'État dans l'Orne [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr).

Cette carte n'est pas figée : elle comprend d'une part des « zones grises » restant à expertiser sur de petits écoulements et elle est accompagnée d'autre part d'un formulaire de demande de caractérisation d'écoulement permettant à chacun de signaler une erreur ou de demander confirmation de la nature d'un écoulement. Elle fera l'objet de révisions régulières, au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances.

*Extrait de la  
cartographie des  
cours d'eau de Sées*

